

Commune :
FRETTE SUR SEINE (LA) (257)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1241 K
Document vérifié et numéroté le 23/02/2024
A PTGC CERGY
Par M. Lionel CLAIRE
Technicien Géomètre du Cadastre
Signé

SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS
FONCIERS DU VAL D'OISE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
2 AVE BERNARD HIRSCH CS20104
95093 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01.30.75.72.00

sdif.val-doise@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Adresse de réception en préfecture
095-219522572-20240702-3-2024-30-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Section : AE
Feuille(s) : 000 AE 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 23/02/2024
Support numérique : _____

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-joints (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires ont eu à leur disposition les informations portées
au dos de la présente 6463.

_____ , le _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par M. FROTIER (2)

Réf. : H257-D105

Le 20/02/2024

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).
(3) Préciser les noms et qualités de signataires s'il est offert le propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'associé acquiesçant, etc.).



